

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Chronique d'histoire scolaire. 6: Néthen, l'évolution en dents de scie d'un établissement confessionnel (1840-1914)

Wynants, Paul

Published in:

Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon

Publication date:

2006

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Wynants, P 2006, 'Chronique d'histoire scolaire. 6: Néthen, l'évolution en dents de scie d'un établissement confessionnel (1840-1914)', *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, vol. 20, numéro 3, pp. 153-174.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

CHRONIQUE D'HISTOIRE SCOLAIRE
6. NÉTHEN, L'ÉVOLUTION EN DENTS DE SCIE
D'UN ÉTABLISSEMENT CONFESIONNEL
(1840-1914)

Paul WYNANTS

L'histoire de l'école des filles desservie à Néthen par les sœurs de la Providence de Champion se caractérise par des contrastes assez saisissants : des périodes très difficiles, dues à une grande pauvreté ou à la vivacité des tensions scolaires, y alternent avec des temps de quiétude et d'expansion. C'est ce passé, marqué de discontinuités, qui est retracé dans la présente contribution.

1. Une commune rurale

Le village de Néthen¹ se situe à la pointe septentrionale du Brabant wallon. Il jouxte Hamme-Mille et Bossut-Gottechain. Il

1. Sur l'histoire du village, cf. J. TARLIER et A. WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant. Canton de Wavre*, Bruxelles, 1864, p. 199-266 ; E. DE SEYN, *Dictionnaire historique et géographique des communes belges*, 2^e éd., t. 2, Bruxelles, 1934, p. 890-891 ; J.-J. HOEBANX, notice *Néthen*, dans *Communes de*

est également limitrophe des localités flamandes de Weert-Saint-Georges, Bierbeek et Rhode-Sainte-Agathe. Son positionnement sur la frontière linguistique, à proximité immédiate de la zone d'expression thioise, explique qu'au milieu du XIX^e siècle, nombre de Néthenois sont à même de comprendre ou de parler le flamand. La population connaît une croissance ininterrompue : 1027 habitants en 1831, 1246 en 1840, 1415 en 1856, 1500 en 1890, 1625 en 1910.

La vocation économique de la commune est essentiellement agricole. Sablonneux, graveleux et marécageux, le sol permet la culture (froment, seigle, avoine, pommes de terre) et l'élevage. La petite industrie² est présente sous différentes formes : des sablières, deux brasseries, une tannerie, une papeterie, une savonnerie, une laiterie-fromagerie. Elle occupe une frange minoritaire de la population active. Au milieu du XIX^e siècle, une centaine d'ouvriers — surtout des scieurs et des maçons — vont chercher du travail au dehors, notamment à Louvain.

Dans leur écrasante majorité, les fermes de Néthen sont de petite dimension : elles couvrent moins de 5 hectares. Sur le terroir local, il n'existe qu'une seule grande exploitation, s'étendant 146 hectares : la ferme de l'Escaille, dite aussi « ferme De Mariage », située en face de l'église. Elle est possédée successivement par les Freson (unis aux De Mariage), les Le Docte et les van Zeebroeck³.

Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative, s. dir. H. HASQUIN, t. 2, Bruxelles, 1980, p. 1082-1084 ; Le cercle « Les amis de Néthen » a publié des plaquettes intéressantes comme *Mélanges néthenois*, Néthen, 1994, et *Bonjour d'hier... Bonjour d'aujourd'hui... Bonjour de Néthen*, Néthen, 1994. Signalons également R. VAN DEN HAUTE, *Les églises Saint-Jean-Baptiste de Néthen*, Beauvechain, 1996, et R. DELOOZ, notice *Néthen*, dans ID, *Grez-Doiceau et Incourt*, Loncée, 1997, p. 63-73.

2. G. DE HOSTÉ et A. GYRE, notice *Grez-Doiceau*, dans *Le patrimoine industriel du Brabant wallon*, s. dir. J.-P. HENDRICKX et P. WALGRAFFE, Court-Saint-Étienne, 1994, p. 62.

3. Par mariage, elle est passée ensuite à la famille Pirmez.

À la fin du XIX^e siècle, cette dernière famille transforme le corps de logis en château.

2. Une fondation charitable

Pour bien comprendre les péripéties que va connaître l'école des filles de Néthen⁴, un bref rappel de la législation et de la doctrine en matière de fondations d'instruction primaire s'impose⁵.

Dans ce domaine, la Révolution et l'Empire ont fait table rase du passé. D'une part, en effet, les particuliers animés de sentiments altruistes ne peuvent plus disposer de leurs biens, par donation entre vifs ou par testament, qu'en faveur de personnes morales de droit public. D'autre part, les fondations d'Ancien Régime sont nationalisées. Elles sont affectées par l'État à ces mêmes personnes de droit public, selon un principe de spécialisation : ainsi, les fondations pieuses sont gérées principalement par les fabriques d'église, tandis que les fondations d'instruction primaire sont attribuées aux communes.

Peu à peu, cependant, une telle répartition des rôles est brouillée avec l'assentiment tacite des autorités, pour différentes raisons. On fait valoir que les marguilliers sont habilités à administrer des aumônes et que l'enseignement ressortit à la mission pastorale de l'Église. On craint aussi un tarissement des libéralités en faveur de l'éducation, si les lois sont appliquées à la lettre. De facto, la pratique s'en distancie de plus en plus. C'est ainsi que le gouvernement belge en arrive à avaliser les volontés

4. Sur l'histoire de cet établissement, cf. E. VAN DEN HAUTE, *L'école au village, c'était déjà mieux il y a mille ans*, Néthen, 1987, p. 48-67.

5. Pour une analyse plus détaillée et un aperçu de la littérature spécialisée, nous renvoyons, une fois pour toutes, à P. WYNANTS, *Le transfert des fondations d'instruction primaire aux communes (1864-1884) : un épisode de la lutte scolaire*, dans *Liber Amicorum Michel Coipel*, Bruxelles, 2004, p. 817-831.

exprimées dans les actes de donation et les testaments, quand bien même elles s'écarteraient sensiblement des dispositions introduites sous le régime français. Il autorise non seulement des administrations communales, mais aussi des fabriques d'église à recevoir et à gérer des dons et legs affectés à la création ou à l'entretien d'écoles gratuites. De surcroît, il admet que les biens des fondations correspondantes soient utilisés non au soutien matériel d'établissements publics d'instruction, mais au financement de classes privées, généralement congréganistes. Bref, le régime officieux de « liberté des fondateurs », très discuté d'un point de vue juridique, s'avère extrêmement favorable au clergé et aux instituts religieux : c'est à eux, observe Henri Pirenne⁶, que la plupart des donateurs et testateurs confient le soin d'exécuter leurs volontés.

Dans ce contexte, la fondation dite « De Mariage » est constituée à Néthen en 1839-1840. Par legs perpétuel, Marie-Charlotte-Joséphine Freson⁷, veuve De Mariage — les deux patronymes sont étroitement associés à la propriété de la ferme de l'Escaille — cède des biens à la fabrique d'église. Il s'agit de 4 hectares 27 ares et 47 centiares⁸, qui doivent être employés à l'établissement et à l'entretien d'une école où « toutes les filles de la commune recevraient gratuitement l'instruction primaire convenable à leur sexe »⁹. Dans l'esprit du temps, les fabriciens ne

6. H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. 7, Bruxelles, 1948, p. 184.

7. Née à Sart-Risbart en 1776 et décédée à Néthen le 20-3-1852, l'intéressée était l'épouse de Jean-Joseph De Mariage, bourgmestre de la localité. Cf. R. VAN DEN HAUTE, *L'école...*, *op. cit.*, p. 48.

8. ARCHIVES COMMUNALES DE NÉTHEN (=AC), délibération du conseil communal, 26-3-1870. En fait, la donation, enregistrée le 4-3-1839 par le notaire Lamarre de Grez, est constituée d'une douzaine de parcelles couvrant 4 hectares 87 ares, dont neuf dixièmes sont affectés à la construction et à l'entretien de l'école. Le solde est destiné à financer la célébration de messes. Cf. R. VAN DEN HAUTE, *L'école...*, *op. cit.*, p. 49.

9. ARCHIVES DE LA MAISON-MÈRE DE CHAMPION (= AMM), *Annales de l'Institut (= AI)*, t. I-1, p. 153.

peuvent concrétiser les volontés de la fondatrice qu'en créant un établissement d'instruction congréganiste.

3. Une grande pauvreté

L'institution de la fondation De Mariage incite l'abbé Crèveœur, curé de Néthen¹⁰, à prendre l'initiative. En février 1840, il demande au doyen de Beauvechain, bien connu à la maison-mère de Champion, de plaider sa cause auprès des supérieurs des sœurs de la Providence : il souhaite obtenir deux religieuses enseignantes pour le mois d'octobre. L'abbé Hamoir¹¹ s'acquitte de sa mission¹² avec succès : à la date convenue, les sœurs Marie-Domitille Voirin¹³ et Saint-Bruno Macaux arrivent sur place.

Désireux d'obtenir des institutrices à tout prix, le desservant a pratiqué, à tout le moins, l'euphémisme. Peu avant la venue des religieuses, il a présenté la situation comme « exceptionnellement avantageuse ». Tout au plus a-t-il laissé entendre que les sœurs pourraient rencontrer quelque réticence dans le chef d'une population satisfaite de son instituteur communal, voire sceptique

10. Jean-Joseph Crèveœur est le desservant de Néthen de 1824 à 1856. Lui succéderont Louis Van Mol (1856-1896) et Arthur-Gabriel-Joseph Piret (1896-1915). Cf. R. VAN DEN HAUTE, *Les églises...*, op. cit., p. 51 et A. TIHON, *Nécrologe du clergé du diocèse de Malines (1813-1961)*, Bruxelles, 2004, p. 49, 169 et 241.

11. Sur l'abbé Hamoir, cf. J. TORDOIR, *Beauvechain. Le doyen Norbert-André-François Hamoir*, dans *Wavriensia*, t. 41, 1992, p. 153-156.

12. AMM, lettre de l'abbé Hamoir à M. Kinet, directeur de l'institut, 24-2-1840.

13. L'intéressée est la sœur de Mère Marie-Xavier Voirin, cofondatrice et première supérieure générale (1837-1845) de la congrégation. Sur cette dernière, cf. les notices de P. WYNANTS dans le *Dictionnaire d'histoire des Femmes en Belgique* (à paraître) et dans le *Dizionario degli Istituti di Perfezione*, t. 10, Rome, 2003, col. 535-536.

quant à l'utilité de la nouvelle œuvre. Au nom de la fabrique d'église, il s'est engagé formellement à leur verser un traitement annuel de 350 francs. Il a assuré que « tout serait prêt pour le 6 ou le 7 octobre », même si la petite communauté devrait se contenter, au début, d'une « installation provisoire »¹⁴.

La réalité de terrain s'avère très différente. Elle est décrite, peu après, dans une lettre¹⁵ où sœur Saint-Bruno manie l'humour pour exprimer sa déception¹⁶ :

Lorsque nous sommes arrivées, le local aménagé à notre intention était d'une saleté repoussante : il y avait tant de poussière qu'on aurait pu semer facilement des légumes sur la table. L'immeuble consiste en deux petites pièces basses, humides et mal éclairées, qui doivent servir de classes, et en un réduit pour logement. On doit tout y faire, y compris la lessive.

La cheminée de cette chambre tire mal. Le plus souvent, il est impossible de faire du feu. Quand nous en avons, la fumée est telle que nous en pleurons, mais nous en profitons pour faire de la soupe et du café pour plusieurs jours. Il est inutile d'essayer vraiment de cuisiner.

Depuis notre arrivée, nous nous nourrissons de choux qu'on nous apporte cuits. Oh les bons choux ! Ils nous semblent tous les jours meilleurs ! Nous ne les changerions pas pour les meilleurs mets... puisque nous n'obtenons rien d'autre.

14. AMM, lettre de l'abbé Crèvecœur à M. Kinet, 27-9-1840.

15. Le diagnostic est confirmé par un autre témoignage : AMM, lettre des sœurs de la communauté de Jodoigne à leur supérieure générale, s. d. (1841).

16. AMM, lettre de sœur Saint-Bruno à Mère Marie-Xavier Voirin, 17-12-1840.

Les insectes pullulent dans notre réduit. Ces petites bêtes ont sans doute froid aux pieds puisqu'elles viennent s'établir sur le plafond et les murs. Quand par miracle nous avons du feu, la fumée leur fait si mal aux yeux qu'elles tombent tout étourdies dans notre assiette.

J'ai pitié de ma petite mère¹⁷. Elle souffre du froid. Elle a les pieds crevassés d'engelures et ne peut plus mettre ses souliers. Elle porte des pantoufles en permanence et marche avec la tête rentrée dans les épaules.

Sans doute n'aurait-il pas fallu croire sur parole un ecclésiastique zélé, mais peu soucieux des questions d'intendance. L'établissement ouvre ses portes le 15 octobre 1840. Au début, l'école primaire n'attire qu'une trentaine de petites filles : les plus grandes demeurent fidèles à l'instituteur communal. La classe dominicale a plus de succès : elle réunit 48 inscrites. Au bout de deux mois, la « bonne tenue et l'application des élèves » contribuent à la réputation de l'œuvre. Celle-ci comprend alors deux classes primaires et deux classes dominicales¹⁸. L'apostolat des sœurs est rapidement couronné de succès : deux postulantes¹⁹ — il s'agit d'anciennes élèves, pauvres mais soutenues financièrement par le curé et par Madame De Mariage²⁰ — entrent au noviciat de Champion.

17. Elle désigne ainsi sa compagne, sœur de la supérieure générale.

18. AMM, *AI*, t. I-1, p. 153.

19. Au total, jusqu'en 1914, treize filles de Néthen entreront dans la congrégation. Rapporté à la population du village, ce nombre est — pour l'institut des sœurs de la Providence — le plus élevé du Brabant wallon. Cf. P. WYNANTS, *Les sœurs de la Providence et leurs écoles (1833-1914)*, Namur, 1984, p. 310-311.

20. AMM, lettre de sœur Marie-Eusébie à la supérieure générale, 24-7-1845.



À droite, l'école Saint-Jean-Baptiste de Néthen encore en activité ; à l'arrière, le bâtiment de la fondation De Mariage construit en 1841, devenu habitation privée fin 1995

(Photo de M.-A. Collet, 2006)

La situation matérielle de l'école de Néthen s'améliore graduellement, pour devenir acceptable²¹. D'une part, les supérieurs de Champion sont probablement intervenus avec vigueur²², pour remettre les pendules à l'heure. D'autre part, l'école primaire doit satisfaire à un certain nombre de conditions pour être adoptée par la commune, en 1843²³. À la suite de cette opération, la municipalité verse un complément de subsides²⁴, qui

21. Les sœurs s'installent dans une nouvelle construction, édifiée à partir de 1841 à charge de la commune, de la province et de la fabrique, avec l'aide financière du curé, de la famille De Mariage et d'autres Néthenois. Cf. R. VAN DEN HAUTE, *L'école...*, *op.cit.*, p. 50 et 53.

22. On n'a retrouvé nulle trace écrite de pareille intervention, mais on peut en supposer l'existence par analogie avec maints cas similaires.

23. AMM, *AI*, t. I-1, p. 153.

24. De l'ordre de 600 francs avant 1863, de 800 francs par la suite. Cf. AC, délibérations du conseil communal, 31-7 et 30-9-1863.

vient bien à point. Il n'empêche : en 1869, les sœurs de la Providence, qui ne sont pas particulièrement exigeantes à cet égard, estiment toujours que leurs traitements sont « trop bas »²⁵.

4. La question des fondations scolaires

Dès 1846, les libéraux belges condamnent la « liberté des fondateurs », dans laquelle ils voient la cause principale de la prolifération des « jésuitières », de l'enrichissement éhonté des couvents et de la spoliation des familles. Pour les nouveaux legs et donations, ils font prévaloir une interprétation stricte et une application rigoureuse des lois de la période française : une circulaire est publiée en ce sens le 10 avril 1849 ; trois ministres de la Justice successifs l'exécutent systématiquement²⁶.

Avec le projet Nothomb sur les fondations dues à la charité privée, qualifié de « loi des couvents » par les anticléricaux, le gouvernement De Decker²⁷, à forte coloration catholique, tente d'en revenir au *statu quo ante*, en légalisant celui-ci. Il est cependant balayé à la suite d'émeutes organisées par les libéraux²⁸, puis d'une sévère défaite électorale.

En octobre 1857, un véritable boulevard s'ouvre devant le cabinet Rogier-Frère et sa politique de sécularisation²⁹.

25. AMM, lettre de sœur Marie-Eusébie à la supérieure générale, juin 1869.

26. A. MÜLLER, *La querelle des fondations charitables en Belgique*, Bruxelles, 1909, p. 115-182.

27. P. WYNANTS, notice *De Decker*, dans *Nouvelle Biographie Nationale*, t. 6, Bruxelles, 2001, col. 101-106.

28. G. DENECKERE, *Antiklerikaal straatrumoer in de politieke geschiedenis van België, 1831-1914*, Bruxelles, 1998, p. 37-61.

29. Sur cette politique, cf., entre autres, A. ERBA, *L'esprit laïque en Belgique sous le gouvernement libéral doctrinaire (1857-1870) d'après les brochures politiques*, Louvain, 1967 ; J. LORY, *Libéralisme et instruction primaire 1842-*

Le nouveau ministre de la Justice, Victor Tesch, prépare une loi de réorganisation des fondations. Ce texte est déposé à la Chambre en novembre 1862 et, malgré l'opposition très vive des catholiques, il est promulgué le 19 décembre 1864³⁰. Non seulement il consacre la doctrine de la circulaire de 1849, mais il en impose une application rétroactive. Dans le cas qui nous occupe, la gestion de la fondation De Mariage devrait être retirée à la fabrique d'église, pour être transférée à la commune. Les biens correspondants ne pourraient plus être affectés qu'à l'entretien d'écoles publiques, en aucun cas au financement de l'enseignement confessionnel³¹.

Les catholiques de Néthen savent que tôt ou tard, les dispositions de 1864 risquent d'être appliquées au legs De Mariage. C'est pourquoi ils incitent l'administration locale à prendre les devants. Le 2 août 1865, sans dire un mot de la dévolution de la fondation, qu'ils souhaitent laisser à la fabrique, les édiles émettent le souhait que « l'école adoptée des sœurs soit transformée en école communale ». À l'appui de la requête adressée en ce sens à l'autorité supérieure, ils font valoir trois arguments. Tout d'abord, l'établissement « fonctionne au gré général depuis bon nombre d'années ». Ensuite, « toutes les filles de la commune y ont toujours été admises indistinctement et gratuitement ». Enfin, « il y aurait un avantage marquant à ce qu'il soit donné à cette école un caractère de stabilité permanente »³². La demande reste sans suite : manifestement, la tutelle entend geler la situation aussi longtemps que le dossier de la fondation De Mariage n'a pas été soigneusement examiné par ses services.

1879. *Introduction à l'étude de la lutte scolaire en Belgique*, t. 1, Louvain, 1979, p. 205-256.

30. *Moniteur Belge*, 24 décembre 1864.

31. Voir l'interprétation très stricte de la loi qui est donnée dans les travaux préparatoires, en particulier dans le *Rapport fait au nom de la section centrale par M. Bara*, dans *Documents parlementaires, Chambre des représentants, session ordinaire 1862-1863*, Bruxelles, 1863, p. 45-70.

32. AC, délibération du conseil communal, 2-8-1865.

Le 11 avril 1868, le ministre de l'Intérieur propose à la commune de Néthen de lui attribuer la gestion du legs. Les édiles déclinent la proposition, « estimant qu'il convient de laisser l'administration des biens à la fabrique ». Cette fois, ils souhaitent « conserver l'école des filles comme établissement adopté »³³.

Le retour des catholiques au gouvernement, de 1870 à 1878, freine sensiblement le transfert de fondations d'instruction primaire. La situation change du tout au tout à partir de juin 1878, lorsque les libéraux exercent le pouvoir pour six années : le pays bascule dans la guerre scolaire. Le cabinet Frère-Orban se montre intraitable quant à l'application de la loi du 19 décembre 1864. Il y voit le moyen de faire disparaître des écoles confessionnelles, en leur coupant les vivres, de multiplier les établissements communaux d'instruction primaire, surtout pour les filles, et de compenser, par la captation de recettes nouvelles, les charges financières que génère sa politique d'expansion du réseau officiel³⁴. En l'espace de quelques années, 142 fondations sont ainsi retirées à leurs anciens gestionnaires pour être transférées d'autorité à des administrations communales.

La fondation De Mariage est une des toutes premières à connaître ce sort. Par arrêté royal du 26 août 1878, la fabrique d'église est dépossédée de ses droits au profit de la municipalité. Le 19 septembre suivant, les édiles, unanimes, sollicitent de la tutelle l'autorisation de nommer les sœurs comme institutrices communales³⁵. Le nouveau ministère de l'Instruction publique, en charge du dossier, le laisse traîner délibérément³⁶. Il ne marque

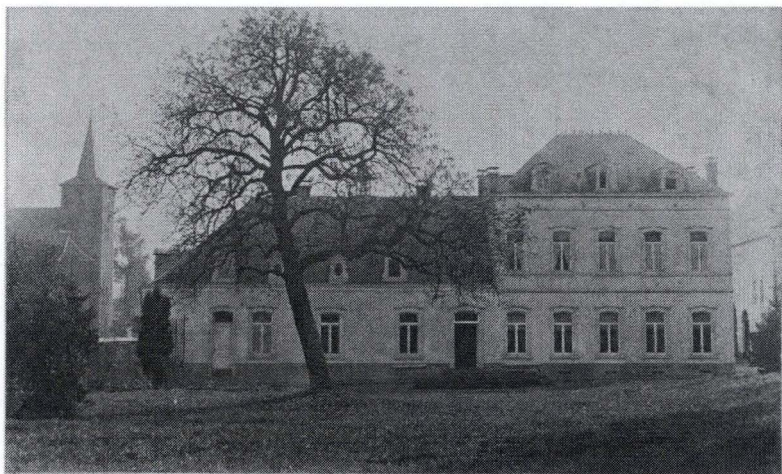
33. *Ibid.*, 26-3-1870.

34. J.-M. LERMYTE, *Voor de ziel van het kind. De schoolstrijd in het klerikale arrondissement Roeselaere 1878-1887*, Bruges, 1985, p. 112 ; ID, *Het hoogtepunt in het clerico-liberaal conflict : de schoolstrijd in de 19^{de} eeuw*, dans *Ons Heem*, 1989, p. 199.

35. AC, délibération du conseil communal, 19-9-1878.

36. AMM, lettres de sœur Marie-Eusébie à la supérieure générale, 22-10-1878 et 30-1-1879.

son accord que le 24 juillet 1879³⁷, soit 23 jours après la promulgation de la « loi de malheur », jugée totalement inacceptable par l'épiscopat. Pour la forme, les deux sœurs de la Providence sont nommées institutrices communales, le 2 août suivant³⁸. Elles démissionnent quelques semaines plus tard, sur instruction de leurs supérieurs. Le 13 septembre 1879, elles sont remplacées par deux laïques³⁹. À Néthen, la lutte scolaire est sur le point de se déclencher.



L'église Saint-Jean-Baptiste de Néthen et le château van Zeebroeck en 1885
(Photo de la collection van Zeebroeck-Pirmez)

Entre-temps, au début de 1873, les sœurs ont pris la direction d'une école gardienne libre, tenue par une troisième religieuse. Le bâtiment est construit et meublé aux frais de Mademoiselle Louise van Overbeke, qui semble également payer le traitement (500

37. AC, délibération du conseil communal, 2-8-1879.

38. *Ibid.*, 2-8-1879.

39. *Ibid.*, 13-9-1879.

francs l'an) de l'institutrice⁴⁰. La commune accepte d'intervenir, pour un montant annuel de 200 francs, dans les frais de fonctionnement de cette classe supplémentaire⁴¹. Ce subside est évidemment retiré en 1879.

5. Une lutte acharnée

À l'approche de la guerre scolaire, le desservant de Néthen fait savoir à l'archevêché : « On peut compter sur le concours d'une famille puissante pour créer une école primaire de filles et assurer en partie le traitement des sœurs. On ne peut compter sur d'autres familles et il n'y a pas moyen d'organiser un denier des écoles catholiques dans la paroisse, car elle est composée de gens pauvres ou de fortune très médiocre »⁴².

Le bienfaiteur dont il s'agit est M. Jean-Baptiste Désiré van Zeebroeck, propriétaire de la ferme de l'Escaille. Neveu de Madame De Mariage, l'intéressé est très mécontent du sort réservé à la fondation du même nom : « on a volé ce qui était destiné aux sœurs », déclare-t-il. Il offre son concours à l'abbé Louis Van Mol, curé du lieu. Une partie de la ferme attenante à son château est destinée au logement des institutrices. Trois classes sont aménagées dans les écuries. Le desservant, « qui fait beaucoup de sacrifices pour conserver les religieuses », complète le traitement des enseignantes⁴³.

40. AMM, lettre de sœur Marie-Eusébie à la supérieure générale, 16-12-1872 et R. VAN DEN HAUTE, *L'école..., op. cit.*, p. 53.

41. AC, délibération du conseil communal, 8-2-1873.

42. ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE MALINES, *Fonds de l'enseignement primaire*, n° 13, rapport de l'abbé L. Van Mol au cardinal Dechamps, fin avril 1879.

43. AMM, lettre de sœur Marie-Eusébie à la supérieure générale, 16-7-1879.

Le mobilier de l'ancienne école adoptée appartient à la commune et doit lui être restitué. Les sœurs de la Providence n'ont plus ni lits, ni matelas, ni tables, ni chaises. C'est à nouveau la famille van Zeebroeck qui vient à la rescousse pour les équiper⁴⁴.

Le nouveau bourgmestre est libéral. Il est, paraît-il, furieux du nombre d'élèves que compte l'établissement congréganiste. La supérieure de Néthen signale à la maison-mère : « Il fait tout pour nous tourmenter. Il dénonce la soi-disant insalubrité de nos classes et dit qu'il va les faire fermer »⁴⁵.



La cour de la ferme van Zeebroeck-Pirmez aujourd'hui restaurée qui hébergea l'école entre 1879 et 1911. À gauche du porche, se trouvait le logement des sœurs et à droite, les classes
(Photo de M.-A. Collet, 2006)

44. *Ibid.*, 10-9-1879.

45. *Ibid.*, 4-11-1879.

En 1880-1881, la guerre scolaire atteint son paroxysme dans la localité. La supérieure de la communauté rapporte à Champion⁴⁶ :

La pression qui s'exerce ici est forte. On fait tout pour nous arracher nos élèves. On promet vingt francs à toutes les enfants qui, ayant fait leur première communion, fréquenteront l'école communale jusqu'aux vacances.

Lors de la procession, le bourgmestre, accompagné de ses partisans, a arrêté le cortège pour injurier le curé et le vicaire. Sa fille, qui est institutrice communale, nous a traitées d'ordures. Les catholiques pensent que le Saint-Sacrement a été outragé par leur conduite et multiplient les communions réparatrices.

C'est évidemment un autre son de cloche que font entendre les partisans de l'enseignement officiel, lors de l'enquête scolaire parlementaire. Recueillies le 20 avril 1881, les dépositions dont il s'agit témoignent de l'intensité de la lutte idéologique et des procédés, discutables eux aussi, utilisés par le camp adverse, bien que l'absence de contradicteur doive inciter à l'esprit critique⁴⁷ :

Despontin, Joseph, 28 ans, instituteur à Néthen, prêtre serment et déclare :

Il n'y a pas d'école privée de garçons à Néthen. Le nombre d'élèves de mon école communale n'a pas sensiblement diminué. Mais le clergé a usé, à notre égard, des vexations habituelles. Je suis exclu des sacrements parce que je donne l'enseignement religieux. Je dois dire

46. *Ibid.*, 31-5-1880.

47. *Chambre des Représentants. Enquête scolaire, t. 2, Procès-verbaux d'enquête (octobre 1880 - avril 1881), Bruxelles, 1881, p. 1042-1043.*

que, depuis ce temps, le clergé paraît être revenu à de meilleurs sentiments (...).

Van der Beek, Joséphine, 30 ans, institutrice communale à Néthen, prête serment et déclare :

J'ai 72 élèves dans ma classe ; les religieuses concurrentes en ont 90, grâce à la pression du clergé et d'un riche propriétaire catholique du village⁴⁸, qui loue toutes ses terres aux parents des élèves de l'école catholique. J'ai été l'objet, de la part de M. le vicaire, d'insultes graves pour lesquelles il a été condamné par le tribunal de simple police de Wavre, jugement confirmé en appel par le tribunal de Nivelles (...)

Collard, Pierre-Joseph, 44 ans, brasseur à Néthen, prête serment et déclare :

Le clergé, à Néthen comme ailleurs, a fait une violente opposition à la loi ; il a prêché contre les ministres et contre ceux qui ont voté la loi. Il a également agi au confessionnal, par les moyens de pression habituels. Le vicaire, prêchant à propos de la rupture de nos relations avec le Vatican⁴⁹, a dit : « Le roi Léopold II nous conduit à

48. C'est manifestement M. van Zeebroeck qui est visé dans cette déposition.

49. La rupture des relations diplomatiques entre la Belgique et le Vatican se précipite dès la fin juin 1880. Elle n'est imputable ni au gouvernement Frère-Orban, ni au pape Léon XIII, mais aux évêques belges et à « leur refus prolongé de suivre les conseils d'apaisement venus de Rome ». Cf. J. LORY, *La résistance des catholiques belges à la « loi de malheur », 1879-1884*, dans *Revue du Nord*, t. 67, 1985, p. 737.



Les élèves de l'école de Néthen avec deux religieuses en 1885
(Photo de la collection van Zeebroeck-Pirmez)

la révolution, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ainsi soit-il ». À l'église, les enfants de l'école communale sont toujours relégués à l'arrière-plan (...).

M. le vicaire de Néthen, également cité, ne comparait pas⁵⁰.

Pour les sœurs de la Providence, toujours soumises à rude épreuve par la suite⁵¹, la situation se présente en demi-teinte : d'une part, en nombre d'élèves, elles l'emportent sur leurs concurrentes de l'école communale ; d'autre part, elles essuient quand même une perte sévère de leur population scolaire⁵².

6. La pacification

Les catholiques reprennent le pouvoir, au plan national, en juin 1884. À Néthen, c'est le fils aîné du bienfaiteur de l'école congréganiste, Jean van Zeebroeck, qui accède au mayorat. Marie-

50. Il ne faut pas s'en étonner : l'enquête scolaire parlementaire, promue par les libéraux, vise à examiner « tous les moyens employés pour entraver l'exécution de la loi de 1879 » et « pour provoquer la désertion de certains établissements au profit d'autres ». Elle dégénère souvent en mise en cause unilatérale du clergé et de ses partisans. Seuls les ecclésiastiques les plus combattifs ou les plus aptes à argumenter acceptent de déposer devant des enquêteurs dont l'impartialité n'est pas la qualité première. Cf. J. LORY, *L'enseignement libre vu par les libéraux dans l'enquête scolaire parlementaire de 1880-1884*, dans *Église et enseignement. Actes du colloque du X^e anniversaire de l'Institut d'Histoire du Christianisme de l'ULB*, Bruxelles, 1977, p. 223-239.

51. AMM, lettre de sœur Marie-Eusébie à la supérieure générale, 29-5-1882.

52. AMM, registre *Établissements confiés aux soins des sœurs, 1870-1929*, folio *Néthen*. En 1879-1880-1881, le nombre d'élèves des sœurs enregistré par la congrégation évolue comme suit : à l'école primaire, 136 en 1879, 101 en 1880, 110 en 1881 ; à l'école gardienne, 140 en 1879, 118 en 1880, 121 en 1881.

Jean-Baptiste-Joseph-Désiré-Charles van Zeebroeck est né à Néthen, le 25 mars 1858, et y est décédé, le 6 février 1935. Châtelain du lieu, il est le bourgmestre de la commune de 1885 à 1926. Marguillier de la fabrique d'église, il deviendra le président d'honneur de toutes les œuvres paroissiales et de l'Association catholique de l'arrondissement de Nivelles⁵³.

M. van Zeebroeck mène une politique de conciliation. Peu fréquentée, l'école gardienne communale est supprimée et son institutrice est mise en disponibilité⁵⁴. Conformément au souhait d'une partie des édiles⁵⁵, l'école primaire communale des filles est maintenue. Les classes gardiennes et primaires des sœurs sont adoptées, avec octroi d'une subvention annuelle totale de 2000 francs⁵⁶. En 1885, 111 filles fréquentent l'établissement primaire congréganiste, tandis que l'institutrice laïque instruit 34 élèves⁵⁷.

Un an plus tard, la situation se modifie. L'unique institutrice communale décède. Les libéraux entreprennent des démarches pour qu'elle soit remplacée. Les catholiques souhaitent, au contraire, que l'école correspondante soit supprimée⁵⁸. C'est la seconde solution qui prévaut⁵⁹. Toutefois, les religieuses, qui continuent à jouir de l'adoption, préfèrent conserver les classes mises à leur disposition par la famille van Zeebroeck « parce qu'elles sont plus grandes et plus saines »⁶⁰. La subvention qui leur est allouée est portée à 2300 francs en 1886⁶¹, à 2500 francs

53. Cf. le faire-part de décès de J. van Zeebroeck publié par R. DELOOZ, *op. cit.*, p. 68.

54. AC, délibérations du conseil communal, 21-1 et 28-3-1885.

55. AMM, lettre de sœur Marie-Eusébie à la supérieure générale, 30-12-1884.

56. AC, délibération du conseil communal, 1-12-1884.

57. *Ibid.*, 24-9-1885.

58. AMM, lettre de sœur Marie-Eusébie à la supérieure générale, 12-7-1886.

59. AC, délibération du conseil communal, 5-8-1886.

60. AMM, lettre de sœur Marie-Eusébie à la supérieure générale, 12-7-1886.

61. AC, délibération du conseil communal, 30-10-1886.



La famille van Zeebroeck à Néthen, vers 1880

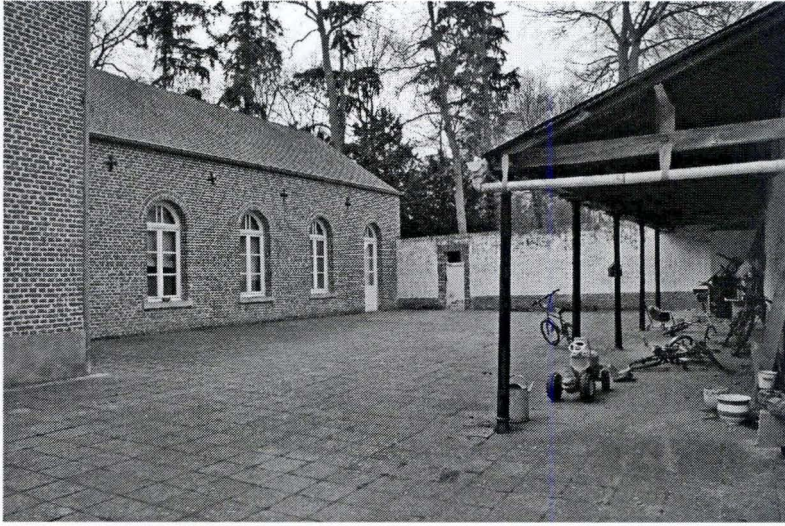
De gauche à droite : Jean van Zeebroeck (1858-1935), le fils du bienfaiteur de l'école et futur bourgmestre de Néthen (de 1885 à 1926) ; Caroline van Zeebroeck-Le Docte, l'épouse ; Joseph van Zeebroeck, le fils ; Elisabeth Pirmez-van Zeebroeck, la fille, et Jean-Baptiste Désiré van Zeebroeck, le père et bienfaiteur qui a accueilli l'école dans sa ferme

(Photo de la collection B. van Zeebroeck à Néthen)

en 1894⁶². Les sœurs de la Providence ne tarissent pas d'éloges lorsqu'il est question du bourgmestre : « très attentionné », cet homme est « d'une sollicitude sans pareille » et « fait tout pour faciliter la vie de la petite communauté »⁶³.

62. AMM, lettre de sœur Saint-François-Xavier à la supérieure générale, 16-12-1894.

63. *Ibid.*, 2-3-1895.



L'école de la rue du Couvent réoccupée à partir de 1911 et aujourd'hui habitation privée
(Photo de M.-A. Collet, 2006)

En 1906, à défaut de personnel congréganiste disponible, les supérieurs de Champion remplacent une religieuse par une institutrice laïque, Mademoiselle Marie-Antoinette Lambrecht⁶⁴. Un ancien échevin de Néthen, évincé par M. van Zeebroeck et passé au parti libéral, tire aussitôt argument de cette décision : « Si les sœurs admettent une demoiselle à leurs côtés, dit-il en substance, c'est que son enseignement est aussi bon que le leur. Mais pourquoi faire appel à une demoiselle étrangère à la localité et ne pas confier cette classe à Madame Alphonsine Maisin-Collart, ancienne institutrice communale mise en disponibilité et dont il faut payer le traitement d'attente ? »⁶⁵. Pour couper l'herbe sous le pied à cet adversaire politique, le bourgmestre demande et obtient

64. *Ibid.*, 8-10-1906.

65. *Ibid.*, 7-2-1907 (propos de l'ancien échevin rapportés par la supérieure de la communauté).

le remplacement de Mademoiselle Lambrecht par une religieuse. Les tensions scolaires s'apaisent à Néthen : il n'en est plus question avant le déclenchement de la Première Guerre mondiale.

Bien plus, les anciens bâtiments de la fondation De Mariage sont rachetés par M. van Zeebroeck, via un homme de paille, avant d'être rénovés. De la sorte, en octobre 1911, les sœurs de la Providence reprennent possession des installations qu'elles avaient dû quitter auparavant⁶⁶.

Paul WYNANTS
professeur ordinaire aux FUNDP Namur
adresse de contact :
paul.wynants@fundp.ac.be

NDLR : Nous remercions bien vivement Madame Valentine de Bellefroid-Pirmez, Messieurs Octave Pirmez, Bernard et Patrick van Zeebroeck pour le prêt des photographies ainsi que les renseignements fournis sur leur famille et l'école paroissiale de Néthen.

66. R. VAN DEN HAUTE, *L'école...*, *op. cit.*, p. 62.